

Résumé :

Je vous soumetts :

1. Le projet de décision modificative (DM) n°1 pour l'exercice 2021 du budget principal,
2. Une actualisation des autorisations de programme,
3. Les admissions en non-valeur sur le budget principal.

La décision modificative s'équilibre en recettes et dépenses :

- En fonctionnement à +13 681 €,
- En investissement à +2 M€.

Pour l'essentiel, il s'agit d'une DM qui peut se résumer à :

- Un ajustement de certaines recettes, suite aux notifications de l'Etat ;
- L'augmentation des crédits d'investissement de 2 M€, de façon à positionner notre section d'investissement à hauteur de 72 M€ ;
- L'augmentation d'autant de l'autorisation d'emprunt, qui passe de 14 M€ à 16 M€ ;
- Un ajustement de certaines autorisations de programme (AP), comme d'ordinaire au regard de l'avancée des projets et opérations, et la suppression de 19 AP qui ont été remplacées dans le cadre de la simplification du plan pluriannuel d'investissement (PPI).
- L'ajustement d'écritures d'ordre : les demandes d'avances sur marchés sont plus importantes que prévues et il convient de les abonder de 671 039 €. Cela traduit notre volonté de soutenir financièrement les entreprises en période de pandémie.

- **1. Décision modificative n°1**

1.1 Recettes :

1.1.1. Recettes de fonctionnement

Ajustement de recettes	13 681
Total	13 681

➤ DAF

- D'une part, il convient de réajuster le montant de certaines recettes suite aux notifications reçues ces dernières semaines :

- La fraction de TVA qui nous est attribuée en 2021 en remplacement de la taxe foncière sur les propriétés bâties est de 77 055 445 €, ce qui entraîne une augmentation de notre prévision initiale de 102 834 €. Pour les exercices à venir, la fraction de TVA qui nous sera attribuée sera donc équivalente à la part que représente ce montant de 77 M€ sur le montant total de TVA nationale 2021 :

$$\% = 77 \text{ M€} / \text{montant TVA nationale 2021}$$

Ce pourcentage s'appliquera ensuite au produit de TVA nationale de l'exercice concerné, exemple pour 2022 :

$$\text{Recette du Département 2022} = \% \times \text{montant TVA nationale 2022}$$

- Les montants relatifs aux fonds de péréquation liés aux DMTO ont été actualisés au niveau national après perception définitive des produit 2020. Il en résulte une baisse totale de ces recettes de 662 000 € portant le montant à 12 338 000 € :
 - ✓ Péréquation DMTO classique : + 291 000 €
 - ✓ Fonds de solidarité - 943 000 €
 - ✓ Fonds interdépartemental de solidarité -10 000 €
- D'autres recettes conjoncturelles doivent également être réajustées :
 - ✓ DC RTP : +44 131 € portant le total à 8,75 M€
 - ✓ CVAE : +196 391 € portant le total à 9,9 M€
 - ✓ I FER : +95 883 € portant le total à 1,7 M€

✓ Allocations compensatrices de fiscalité directe : -52 035 €
portant le total à 1,8 M€

- D'autre part, il convient d'intégrer dans notre budget la part des liquidités restantes qui nous revient (288 477 €) suite à la dissolution du GECT Hautes-Pyrénées - Huesca Pirineos.

1.1.2 Recettes d'investissement

Ajustement de recettes	2 000 000
Amortissement matériel (ordre)	-671 039
Constatation d'avances sur marchés (ordre)	671 039
Total	2 000 000

➤ DAF

- Augmentation de l'autorisation d'emprunt +2 M€ afin de financer les 2 M€ supplémentaires qui seront inscrits en dépenses d'investissement ;
- Ecritures d'ordre : La constatation des avances sur marchés consiste à intégrer les avances versées au fournisseur sur un compte d'immobilisation. Cela se traduit par une écriture d'ordre équilibrée en dépenses (versement de l'avance) et en recettes (régularisation de l'avance sur les états d'acomptes) de la section d'investissement. Ces avances sur marchés correspondent à notre volonté d'accorder des avances conséquentes aux titulaires de marchés qui le demandent afin de les soutenir financièrement pendant la période de pandémie. Ainsi, en comparaison à 2019 où nous avons accordé 169 678 € d'avances sur marché, nous sommes montés à 268 748 € en 2020, et le montant sera bien supérieur en 2021. Les crédits aujourd'hui nécessaires (671 039 €) seront virés depuis le chapitre consacré aux amortissements.

1.2. Dépenses

1.2.1. Dépenses de fonctionnement :

Crédits nouveaux	192 000
Dépenses imprévues	492 720
Dotation aux amortissements (ordre)	-671 039
Total	13 681

1.2.1.1. Crédits nouveaux

➤ DAF :

- Suite à la notification de l'Etat, ajustement de notre participation liée aux 3 fonds de péréquation réajustée en recette : +192 000 € portant le total à 2 092 000 €

1.2.1.2. Dépenses imprévues

Pour équilibrer la section, les dépenses imprévues de fonctionnement seront augmentées de 492 720 €. Après cette DM, le montant des dépenses imprévues disponible en fonctionnement sera de 6 528 753 €.

1.2.1.3. Dotation aux amortissements

Ecriture qui est le pendant de celle mentionnée au paragraphe 1.1.2, visant à financer l'augmentation de la constatation des avances sur marchés.

1.2.2. Dépenses d'investissement :

Demande de crédits nouveaux	2 150 000
Ajustements / virements internes section	180 959
Apurement anciennes AP avant clôture	-181 020
Dépenses imprévues	-820 978
Ecritures d'ordre	671 039
Total	2 000 000

1.2.2.1. Crédits nouveaux

Afin de renforcer notre soutien à la relance économique sur le territoire, 2 M€ de crédits supplémentaires sont ajoutés en dépenses d'investissement, à la DEB et à la DRT.

- DEB : +1 M€ de crédits
 - Augmentation de l'enveloppe dédiée à l'acquisition de matériel de cuisine (+130 000 €) ;
 - Augmentation de l'enveloppe de subvention matériel et mobilier pour les collèges (+120 000 €), de façon à pouvoir répondre à des demandes liées notamment à la crise sanitaire (équipements de nettoyage...) ;
 - Augmentation de l'enveloppe travaux des 2 cités scolaires Vic et Argelès (+500 000€), en lien avec l'avancement des travaux, et par anticipation de notre participation pluriannuelle ;
 - Augmentation de 250 000€ pour engager des travaux de sécurité incendie sur l'ancienne salle St Jean dédiée au stockage des archives départementales.

- DRT : +1 M€ de crédits (la ventilation ci-après comprend les crédits supplémentaires votés au BP à hauteur de 1 M€ également)
 - AP Routes départementales structurantes : +919 000 €
 - Aménagements : +545 000 €
 - Chaussées et équipements : +200 000 €
 - Ouvrages d'art et dégâts d'intempéries : +174 000 €

 - AP Routes départementales secondaires : +1 081 000 €
 - Aménagements : +476 000 €
 - Chaussées et équipements : +300 000 €
 - Ouvrages d'art et dégâts d'intempéries : +305 000 €

➤ DAF :

- Aide remboursable à la Commune de Chèze 150 000 €. Un nouveau programme de travaux de sécurisation des gorges de Luz (RD934) a été annoncé par l'Etat, sous la maîtrise d'ouvrage de la commune de Chèze pour 2021. La commune nous sollicite pour une aide remboursable correspondant au montant de la TVA. Lors du précédent programme de sécurisation des gorges de Luz, le Département avait déjà accordé en 2016 et 2017 une aide remboursable d'un total de 1 899 200 € à la Commune de Chèze. Le solde de cette première aide (119 200 €) sera versé en 2021. La décision d'accorder cette nouvelle aide remboursable sera soumise à la Commission Permanente.

1.2.2.2. Ajustements et virements internes à la section

➤ DEB

- Ventilation des 900 000 € inscrits lors du vote du BP 2021 sur l'enveloppe des grosses réparations des collèges :
 - +179 000 € sur les grosses réparations collèges
 - +456 000 € sur le collège de Lannemezan : rénovation thermique
 - +35 000 € sur le collège Desaix : rénovation 2021
 - +230 000 € sur le collège Voltaire : remplacement de chaudière (opération de 350 000 € en lieu et place de la chaudière du collège de Trie sur Baïse pour 120 000 € - dans l'attente du réseau de chaleur)
- Collèges : participation du Département à la Région pour l'acquisition de matériel pour les 3 collèges en cités scolaires (récepteurs vidéo sans fil, caméras et tablettes professeurs) pour 11 000 €
- Collèges grosses réparations : réajustement de l'enveloppe des grosses réparations de l'ancienne AP pour 13 000 € (finalisation des travaux dans le cadre de l'Agenda d'accessibilité programmée - ADAP)
- Construction du Centre d'exploitation de Vignec : réajustement des CP 2021 pour la construction du centre d'exploitation – décalage du

calendrier de 61 576 € de travaux de 2021 à 2022 (en attente de l'acquisition).

- Bâtiments sociaux : mise à jour des crédits d'études en fonction des besoins : - 40 000 € (l'étude photovoltaïque programmée initialement n'est finalement pas opportune sur les bâtiments sociaux) et mise à jour des crédits de travaux en fonction des besoins avec +100 000 € notamment pour la reprise de toiture au CMS de Maubourguet et travaux de chauffage au CMS de Loures-Barousse
- Abbaye de l'Escaladieu : avancement de 136 000 € de 2024 à 2021 pour les travaux de l'aile aux moines et les études des toitures
- Construction des archives rue Eugène Ténnot : réajustement des CP avec décalage de 150 000 € de CP 2021 à CP 2022
- Gendarmerie Charraz : augmentation de l'AP de près de 1,5 M€ pour la réhabilitation thermique des bâtiments de logements de la gendarmerie.
 - CP 2021 : lissage de 36 000 € de CP frais études de 2023 vers 2021 portant les CP 2021 à 97 000 €,
 - CP 2022 : 580 000 €,
 - CP 2023 : 843 000 €.

➤ DSIN

- Renouvellement du parc d'ordinateurs achetés avant 2014 et de tablettes pour les collèges du département (1/3 du parc) ainsi que de l'infrastructure serveur d'une dizaine de collèges : 600 000 €

A noter que, pour la DDL et la DSD, il n'y a aucun mouvement de CP en 2021. Les ajustements retracés dans l'annexe des mises à jour et lissage des AP/CP ne concernent que la ventilation des crédits sur les exercices futurs.

1.2.2.3. Apurement anciennes AP avant clôture

Afin de finaliser la migration de l'ancien PPI vers le nouveau PPI, des ajustements (parfois de crédits insignifiants) sont nécessaires au fil de l'eau, afin de procéder progressivement à la clôture des anciennes AP. 181 020 € de crédits sont rendus, en provenance d'anciennes AP qui seront clôturées dès le vote de la DM1 ou courant 2021.

1.2.2.4. Dépenses imprévues

Une somme de 820 978 € a été déduite des dépenses imprévues afin d'équilibrer la section. Après la DM1, les dépenses imprévues d'investissement seront de 4 318 339 €.

1.2.2.5. Ecriture d'ordre

Ecriture qui est le pendant du paragraphe 1.1.2.

2. Actualisation des autorisations de programme

Après le vote de cette DM et dans la continuité de l'optimisation de notre PPI, 19 AP seront clôturées (annexe 1)

L'ensemble des mouvements sur les AP/CP, retracés dans ce rapport et dans l'annexe de mise à jour et de lissage des AP/CP, aboutit à modifier le PPI de la façon suivante :

- En CP 2021 : + 1 999 939 € ;
- En AP : + 2 894 641 €.

3. Admissions en non-valeur

Sur le budget principal, je vous propose d'admettre en non-valeur un montant total de 97 721,18 € pour 63 titres dont principalement :

- 25 indus RSA pour 78 708 € qui n'ont pas pu être recouverts par le Payeur Départemental malgré les différents recours engagés ;
- 3 décisions d'effacement de dette suite à surendettement pour 13 114 €.

Les admissions en non-valeur se répartissent par année comme suit :

- en 2016, 1 titre pour un montant de 2 802 €,
- en 2017, 5 titres pour un montant de 14 757 €,
- en 2018, 1 titre pour un montant de 298 €,
- en 2019, 34 titres pour un montant de 35 990 €,
- en 2020, 22 titres pour un montant de 43 873 €.
